

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	21
Date de convocation : le 5 avril 2022 Date d'affichage : le 12 avril 2022		

**Séance du 11 avril
deux mille vingt deux
à vingt heures trente**

DELIBERATION
N° 2022.25
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 11 avril 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame STEPHAN
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN
Monsieur CURUTCHET ayant donné pouvoir à Monsieur ROBERT
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur BOUDJEMAÏ
Madame EON

Secrétaire de séance : Madame STEPHAN

Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU Le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU la délibération n° 2020-97 en date du 14 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif de l'année 2021,

VU la délibération n° 2021-37 en date du 27 septembre 2021 approuvant le Budget Supplémentaire de l'année 2021,

VU la délibération n°2022.25 en date du 11 avril 2022 approuvant le compte de gestion de l'année 2021,

CONSIDERANT que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2021 et que son résultat reflète la gestion des finances de la Ville au cours de cet exercice,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE le Compte Administratif de la Ville de Magny Le Hongre de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	10 554 933.39	1 509 111.65
Dépenses	10 220 476.39	1 853 616.10
Résultat brut	334 457.00	-344 504.45
Report résultats antérieurs	1 858 601.34	2 733 898.55
Résultat de clôture (a)	2 193 058.34	2 389 394.10
<i>Pour information Restes à Réaliser Recettes</i>		0
<i>Pour information Restes à Réaliser Dépenses</i>		-275 341.49
Pour information Solde des Restes à Réaliser (b)		-275 341.49
Résultat après intégration des Restes à Réaliser (a) + (b)	2 193 058.34	2 114 052.61

07203
MJC CHELLES

II-1
Exercice 2021

73000 - MAGNY LE HONGRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 159 524,32	12 499 844,34	16 659 368,66
Titres de recettes émis (b)	1 509 111,65	10 908 961,09	12 418 072,74
Réductions de titres (c)		354 027,70	354 027,70
Recettes nettes (d = b - c)	1 509 111,65	10 554 933,39	12 064 045,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 159 524,32	12 499 844,34	16 659 368,66
Mandats émis (f)	1 863 188,69	10 671 813,08	12 535 001,77
Annulations de mandats (g)	9 572,59	451 336,69	460 909,28
Dépenses nettes (h = f - g)	1 853 616,10	10 220 476,39	12 074 092,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		334 457,00	
(h - d) Déficit	344 504,45		10 047,45

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com

73000 - MAGNY LE HONGRE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

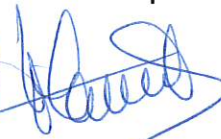
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	2 733 898,55		-344 504,45		2 389 394,10
Fonctionnement	1 858 601,34		334 457,00		2 193 058,34
TOTAL I	4 592 499,89		-10 047,45		4 582 452,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 592 499,89		-10 047,45		4 582 452,44

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales,



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2022

Application agréée E-legalite.com